



ATTESTATION DE VENTE D'UN BATIMENT ASSAINI PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Document à remplir par le vendeur et le notaire chargé de la vente du bien après signature de l'acte authentique de vente et à retourner au SPANC dans les meilleurs délais.

Ce document décharge le vendeur de ses obligations de réhabilitation de l'assainissement non collectif en cas de non-conformité de l'installation.

Communauté de Communes Val d'Ille - Aubigné
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Avenue du Phare du Grand Jardin
35520 MELESSE
Tél. : 02 23 22 21 86
e-mail : spanc@valdille-aubigne.fr – www.valdille-aubigne.fr

Je soussigné(es), Mme/M (Noms et Prénoms) : ,
domicilié(es) : ,
ancien(s) propriétaire(s) du bien situé : ,
sur la commune de : ,
cadastré (section et n° de parcelles) : ,

atteste(nt) avoir cédé cette propriété à

M./Mme (Noms et Prénoms).....
domicilié(es) :

dans le cadre d'une vente dont la signature de l'acte authentique faisant l'objet d'une procédure notariée a eu lieu le :

Ce bien sera occupé par le(s) nouvel(s) acquéreur(s) :

- Oui**
 Non si non, prévu à la location ? **Oui** **Non**

Autre (préciser) :

Pour valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Signature du vendeur

Cachet et signature du notaire chargé de la vente